

**CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 28.03.2018**

**Rapport de la COmmission de GEstion et FINances sur le préavis 02/2018 en remplacement du préavis 06/2016, relatif à l'intention d'achat du bâtiment destiné à accueillir 8 classes d'école et 1 Unité d'accueil pour Ecoliers (UAPE) pour un montant estimé à CHF 6'896'000.00 (TTC) sis à St-Cergue**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au vu de la planification très tardive et des agendas, seuls trois membres de notre commission ont pu être présents le 14 mars 2018 à la salle de réunion AISGE pour assister à la présentation du préavis par MM. Paul Ménard et Yves Ravenel du dicastère "Finances".  
La commission a délibéré immédiatement après étant donné les délais extrêmement courts et non conformes au règlement du Conseil Intercommunal (AISGE).

La COmmission de GEstion et FINances (COGEFIN) rapporte sur l'aspect financier d'un préavis. Après avoir entendu les Représentants du dicastère « Finances » et analysé le préavis, la COGEFIN confirme que la construction d'un bâtiment scolaire à Saint-Cergue, y compris le niveau additionnel (surélévation), est totalement justifiée en raison de la conjoncture dans la région : augmentation de la population depuis plusieurs années & infrastructure vieillissante et insuffisante.

La COGEFIN a étudié l'incidence financière de l'achat du bâtiment de Saint-Cergue par l'AISGE et les conclusions de notre ancien rapport (présenté le 30.11.2016) sur les frais d'entretien, l'amortissement et les frais financiers liés à l'achat du bâtiment, restent valables. Nous constatons aussi que les coûts de l'ouverture du chantier « surélévation » seront économisés puisque le tout se fera en une fois. Il faut également relever que le coût de construction par classe [6'896K / (8 classes+1.5 UAPE) = 726K] entre complètement dans la fourchette du standard (700K – 900K).  
Pour mémoire, le coût des loyers primaires de Saint-Cergue n'est pas réparti entre les autres communes et est intégralement reporté dans les coûts scolaires de Saint-Cergue.

Pour conclure, nous réitérons notre approbation au principe de rachat des nouveaux bâtiments par l'AISGE après le bouclage des comptes de la construction. Il permet de répartir le risque de la dette sur toutes les communes et d'éviter ainsi le blocage du plafond d'endettement communal.

Au vu de ce qui précède, la COGEFIN vous recommande d'approuver le préavis 02/2018 en remplacement du préavis 06/2016, relatif à l'intention d'achat du bâtiment destiné à accueillir 8 classes d'école et 1 Unité d'accueil pour Ecoliers (UAPE) pour un montant estimé à CHF 6'896'000.00 (TTC) sis à St-Cergue.

Genolier, le 17 mars 2018

Pour la Commission de Gestion et FINances (membres présents)

Luc Badan

Laurent Mathez

Thomas Kriha